



CAPRES-AUNIS

Observation 001

## PLUi - Modification n°1

### Enquête publique

Le dossier PLUi, qui fait l'objet de cette modification, comporte des éléments considérables en matière de transformation et d'équipement du territoire, il mériterait donc une très large publicité.

Or, il n'en est rien dans les médias locaux qui semblent désintéressés. Ni d'ailleurs dans les publications récentes des communes de l'Agglo.

Des évolutions importantes sont à noter dans le dossier soumis à enquête publique par rapport aux documents présentés lors de la phase d'information du public.

**Pour quelle raison la CDA de La Rochelle n'a-t-elle pas organisé, à l'issu de ce travail probatoire, AVANT l'enquête publique, une réelle concertation, ouverte à tous, avant de soumettre ses orientations parfois modifiées de manière substantielle ?**

Il aurait alors été possible, pour les citoyens, d'étudier l'ensemble du dossier ainsi actualisé, afin de pouvoir exprimer des remarques en toute connaissance de cause, après un délai de réflexion raisonnable.  
*Le public se trouve confronté à des projets de règlements qui deviendront opposables dans un proche avenir, sans avoir eu le temps matériel de bien en examiner les conséquences !*

**Il semble évident que, de ce point de vue, l'information n'aït pas été réalisée dans des conditions optimum** puisque l'on ne dispose que d'un délai très court de 5 semaines pour compulsé les centaines de pages imprimées mises à disposition dans les mairies, dans des conditions parfois inconfortables pour ce type de travail. La consultation par moyen numérique qui semble priorisée, n'est pas non plus à la portée de tout un chacun, du fait de la technicité qu'elle demande pour retrouver les très nombreuses pièces (plans difficiles à identifier par exemple) et la pénibilité de les lire puis de les exploiter à partir d'un écran.

*On peut noter au passage la difficulté de lecture de certaines illustrations graphiques trop petites et confuses ainsi que l'énorme difficulté de croiser toutes les informations !*

D'autre part, on remarque que les commissaires enquêteurs sont malheureusement peu présents pour assister les personnes en quête de renseignement : 2 heures seulement dans chacune des mairies des communes et 3 x 2 heures pour la ville de La Rochelle. *Notoirement insuffisant en regard de la nature du projet et des enjeux de territoire que comportent l'ensemble complexe du dispositif PLUi !*

**Les enquêteurs n'avaient-ils pas la possibilité d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public** (Art. R123/17 du code de l'environnement), **ceci afin de permettre au porteur de projet une prise de conscience utile des points évoqués par le public mettant en cause l'acceptabilité du projet ?**

**Par cette observation, nous déplorons les conditions dans lesquelles le processus décisionnel du PLUi a été organisé comme cela a déjà été signalé le 26/04, lors de la phase d'information : document déposé sur le registre numérique [accessible ICI](#)**

Cf. <https://capresaunis.wordpress.com/urbanisme-plui/>

Le président  
Pierre RIVAUD



Association CAPRES-AUNIS

Comité Associatif de Promotion de la Ruralité, de l'Environnement et de la Solidarité

Adresse : 2, rue du Bois Doré - 17139 Dompierre sur Mer

Courriel : [capres.aunis@gmail.com](mailto:capres.aunis@gmail.com) Facebook : Capres-Aunis / @capresaunis

Web : <https://capresaunis.wordpress.com/>